

INTITULE DE LA CERTIFICATION :

INTEGRER LA MEDIATION CULTURELLE A UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C1. Concevoir un projet de médiation culturelle dans le champ social en tenant compte de la réalité des personnes concernées par le projet à partir de l'identification de leurs capacités et handicaps, freins, a priori et appréhensions éventuels, en intégrant la mission et les enjeux de la structure, en impliquant dans la conception les partenaires identifiés et en définissant et argumentant le bien fondé du projet auprès de sa hiérarchie, afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes concernées par le projet	ME1. - <u>Projet professionnel</u> « Présentation d'un projet de médiation culturelle » • <u>Épreuve écrite</u> D'après la trame fournie par le jury, le candidat rédige un dossier dans lequel il présente un projet de médiation culturelle (réalisé, en cours de réalisation ou imaginé) en prenant en considération : - les réalités de la structure sociale - les besoins exprimés des personnes - les éléments constituant le diagnostic de la situation - le partenariat avec une structure culturelle ou un artiste - la démarche de mobilisation et d'implication des participants	CE1. - Les modalités pour recenser les besoins/attentes des personnes sont indiquées. - Les besoins en matière culturelle des personnes sont repérés. - L'argumentaire est construit et fait le lien entre les enjeux sociaux et l'action culturelle : il favorise l'adhésion de l'équipe au projet - Les objectifs de l'action sont compatibles avec la stratégie et le contexte dans lequel s'inscrit la structure. - Les objectifs sont simples, atteignables et mesurables. - Les moyens pour fédérer ses collègues sur le projet sont expliqués et adaptés à la situation présentée.
C2. Développer des partenariats avec les structures culturelles et sportives, en identifiant celles du territoire au gré d'une cartographie, en planifiant leur intervention dans le projet, afin d'assurer une exploitation efficace des ressources du projet		CE2. - Le plan d'action établi est cohérent avec le projet décliné.

	- le suivi et l'évaluation de l'impact social du projet - les différentes étapes du projet - l'incrémentation du projet au sein des équipes de la structure - épreuve orale Le candidat présente son projet devant un jury en : - adaptant la posture professionnelle de chef de projet - répondant aux questions du jury portant sur le contenu du projet présenté - en démontrant le sens, la pertinence et la viabilité du projet établi - en démontrant l'implication des personnes visant la co-construction du projet et durant toutes les étapes du projet	- Le plan d'action est conçu à partir des objectifs à atteindre et des responsabilités de chaque acteur du projet. - Les grandes étapes chronologiques du projet sont précisées, déclinées de manière réalistes dans le temps. - Les moyens et les ressources nécessaires sont annoncés et adaptés pour la mise en œuvre du projet : ils tiennent compte des contraintes du contexte de travail. - La procédure d'évaluation est décrite, formalisée avec des indicateurs pertinents de mesure de l'efficacité de l'action culturelle pour le public concerné et pour la structure culturelle. - Les conditions et procédés d'implication des différentes parties prenantes sont associées à la démarche d'évaluation. - Les prolongations au projet sont présentées : leur intégration dans la démarche d'accompagnement social au long cours sont expliquées et permettent la réussite du projet.
C3. Mettre en œuvre un projet de médiation culturelle dans sa structure en s'appuyant sur les outils de gestion et de planification de projet, en obtenant l'adhésion des acteurs sociaux concernés par le projet via leur implication régulière, en mobilisant les moyens financiers, logistiques et humains, le tout en reportant au supérieur hiérarchique l'état d'avancement et les bénéfices obtenus tout au long du projet, afin de l'instaurer dans la durée et l'environnement social	- en expliquant la plus-value des supports culturels choisis dans la perspective d'atteindre les objectifs sociaux posés	CE3. -Les partenaires du projet sont présentés et leur choix est justifié. - Les rôles de chaque partenaire, leur degré d'implication et leur temporalité d'intervention sont identifiés - La dynamique de partenariat instaurée permet de faire émerger des outils de sensibilisation au domaine artistique et culturel choisi.

		- Les actions de médiation culturelles sont clairement précisées et détaillées.
C4. Animer les étapes du projet auprès des personnes et partenaires impliqués, en harmonisant le collectif, en identifiant les facilitateurs en fonction de leurs capacités et qualités au sein du projet, en réalisant une action d'évaluation intermédiaire du projet favorisant l'appropriation de l'expérience collective par les parties prenantes, pour assurer cohésion et réussite du projet pour la personne accompagnée, son référent social et l'ensemble des partenaires		CE4. - Les techniques de mobilisation des personnes sont détaillées et justifiées : l'ensemble des outils utilisés à cette fin sont présentés (outils d'information, identification de personnes relais, accroche par le contenu, mise en place d'un cadre propice à la participation, ...) - L'approche utilisée dans l'animation intègre les difficultés ou fragilités éventuelles des personnes (barrière de la langue, mobilité réduite, handicap...) - Les modalités d'animation d'une séance collective sont présentées et adaptées à la situation. - Des propositions participatives sont détaillées (aménagement d'espace et de temps dédié) - Les ressources et références culturelles des personnes sont utilisées en animation pour créer des temps et des espaces de partage interactifs - Les supports et outils spécifiques d'animation sont utilisés en fonction du genre culturel et artistique abordé pour stimuler l'expression individuelle et collective. - Un temps de restitution de l'action est organisé avec les personnes pour permettre l'appropriation de l'expérience collective.

C5. Animer des actions culturelles, en mettant en place régulièrement une ou des sorties thématiques collectives avec différentes activités et temps de médiation culturelle (avant/ pendant/ après), dans une démarche d'éducation populaire, en instituant de manière pérenne un atelier dans sa structure sociale, sous un mode participatif, le tout en constituant une dynamique de groupe, le tout en articulant ces actions avec les autres missions sociales de sa structure et l'accompagnement globale des personnes accompagnées, afin d'élargir les pratiques culturelles des personnes favorisant leur pouvoir d'agir et stimulant leur esprit critique	ME2. - <u>Cas pratique</u> « Mise en œuvre et animation d'actions culturelles » • <u>Epreuve écrite</u> Le candidat rédige un dossier dans lequel il décrit de manière détaillée les gestes professionnels en lien avec les deux situations proposées en cas pratiques : « sortie culturelle » et « atelier culturel ». En quelques lignes, le candidat rappellera le cadre social (publics visés, territoires et cas échéant structure d'activité professionnelle) dans lequel il s'inscrit pour répondre aux cas pratiques. ➤ Cas pratique n°1 : Sortie culturelle A partir des souhaits formulés des personnes que le candidat accompagne, il organise une sortie culturelle collective autour d'une thématique artistique déterminée. Le candidat : - indique la sortie choisie - décrit précisément : ▪ les temps et supports de médiation avant/ pendant / après	CE5. - L'activité culturelle choisie et la manière dont le candidat l'exploite pour des temps de médiation sont exposées. - Les méthodes de conception, l'organisation et la préparation de la sortie thématique sont exposées et permettent l'adhésion des participants. - Les appréhensions, a priori et fragilités (éventuels) des personnes vis-à-vis de l'activité proposée sont pris en compte et les moyens à employer pour les dépasser sont argumentés. - Le domaine/sujet artistique ou culturel et ses ramifications dans les dispositifs de médiation utilisés sont exploités. - Les savoirs, opinions, ressources des personnes sont pris en compte dans la démarche de médiation mise en place. - La manière de conduire un retour de sortie est exposée. - L'organisation du rendu de cette activité est expliquée et la valorisation de l'expérience est exposée. - Les arguments utilisés sur le terrain social pour convaincre sa hiérarchie de dédier un temps régulier pour l'atelier, un espace particulier et des moyens humains sont présentés et efficaces. - Le contenu de l'atelier et les raisons de son choix en lien avec les attentes des personnes et l'environnement de travail sont explicités.
--	--	---

	▪ les modalités de mise en place. ➤ Cas pratique n°2 : Atelier culturel Le candidat instaure un atelier culturel régulier dans un cadre social, prenant en compte la dimension de la médiation culturelle (découverte, partage, rencontres, découverte d'une pratique artistique, retours d'une sortie culturelle collective...). Il décrit précisément : - les points clés d'un argumentaire pour convaincre votre hiérarchie et vos collègues de la pertinence de cet atelier - le contenu de l'atelier - les étapes de mise en place de l'atelier - les moyens matériels et humains mobilisés - les outils de participation pour impliquer les publics dans l'atelier - le cadre de collaboration en cas d'intervention d'un artiste sur un temps de pratique amateur • <u>Epreuve orale</u> Le candidat présente ses actions culturelles devant un jury en :	- L'aménagement de l'espace pour l'atelier, sa temporalité, sa fréquence et les activités qui lui sont associés sont décrits. - Les effets escomptés quant à la posture de médiation et d'animation adoptée pendant l'atelier auprès des personnes sont présentés. - La posture permet d'assurer un cadre bienveillant et stimulant. - Les outils ou supports de médiation utilisés sont justifiés et favorisent la participation pendant l'atelier. - Le cadre de collaboration avec l'artiste et les rôles dédiés à chacun sont clairement définis.
--	---	---



	- répondant aux questions du jury portant sur le contenu des cas pratiques présentés - en démontrant le sens, la pertinence et la viabilité des actions culturelles mises en œuvre - en expliquant la plus-value de son animation	
--	---	--

La certification est acquise totalement par le candidat ayant satisfait à l'ensemble des modalités d'évaluation du présent référentiel.